

1.1b2

ARE : 6711.002/059

Parking vélo et vélostation à Delémont – étape 2

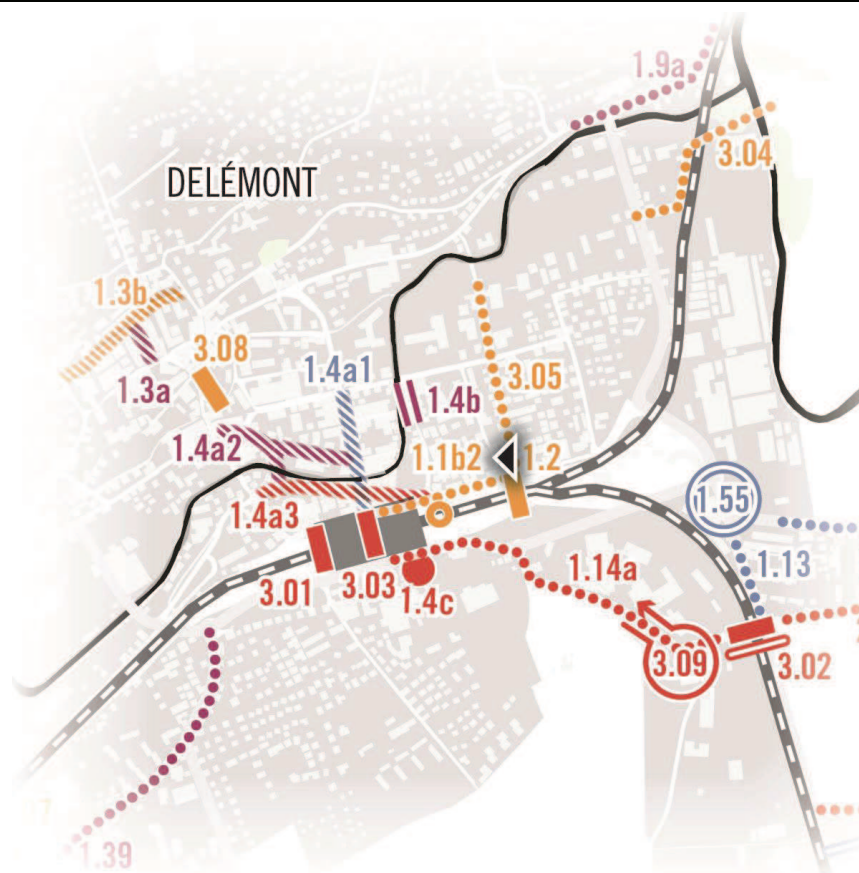
LD1 et 2, Stratégie transports – objectif 4

Organisation et responsabilités		Priorisation et coûts	
Instance(s) responsable(s)	UETP Delémont	Priorité	B3
Instance(s) de décision	Commune de Delémont, Syndicat d'agglomération, RCJU, ARE, CFF	Calendrier de mise en œuvre	Mise en service : dès 2024 Début des travaux : dès 2023
Instance(s) concernées	SDT (SAM et SMT), CFF	Estimation des coûts globaux	0.9 mio
Mesure(s) connexe(s)	1.1a, 1.2, 1.14a, 1.39, 1.201, 3.01, 3.02, 3.03	Répartition des coûts	A définir Commune de Delémont, Agglomération, CFF, Confédération
Besoins de coordination	PDCOM Delémont, PD MD Delémont	Degré de maturité	1

Représentation cartographique

PRIORISATION DES MESURES PA3

- Priorité A du PA1
- Priorité A du PA2
- Priorité A
- Priorité B/C



Description de la mesure		
<p>Constat / situation initiale</p> <p>Les parkings à vélos existants ne garantissaient pas une offre suffisante, tant du point de vue quantitatif que qualitatif (sécurité, confort, etc.). Ils ont alors été complétés par la mise en place d'une vélostation de 110 places (étape 1), soit une structure sécurisée avec services annexes tels que réparation, entretien, services à domicile à vélo, etc.</p> <p>La réalisation de la vélostation à la gare de Delémont s'inscrit dans le cadre d'une vision globale du pôle de développement de la Place de la Gare ; il s'agit de la première étape de cette mesure.</p>		
<p>But de la mesure et opportunités</p> <p>La vélostation de 2014 fonctionne de manière tout à fait satisfaisante. En 2015, l'utilisation a été la suivante : 35 abonnements annuels, 92 mensuels et 174 entrées journalières.</p> <p>Actuellement et à court terme, la vélostation existante sera suffisante pour satisfaire la demande. Une extension est prévue dès 2023 et le projet dépendra de l'évolution des besoins dus aux changements des comportements (report modal) et à l'augmentation démographique et économique (emplois et services) de l'agglomération de Delémont.</p> <p>La mesure sera coordonnée avec les mesures 2.201 et 3.80 qui concernent également le stationnement des cycles, la première dans l'ensemble de la ville de Delémont et la seconde dans l'ensemble de l'agglomération (en lien avec les arrêts de transports publics).</p>		
<p>Bilan de la mise en œuvre</p> <p>La première étape a été réalisée en 2013 et 2014, avec une inauguration le 27 janvier 2014 (mesure 1.1b1). La seconde étape de la vélostation est prévue dès 2023.</p>		
Utilité		
CE1 : amélioration de la qualité du système de transports	Amélioration de l'intermodalité train, bus, vélo. Renforcement de l'accessibilité à la gare CFF et à la gare routière pour les cycles; encouragement à l'usage des transports publics.	
CE2 : développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti	Accroissement de l'attractivité du site au positionnement stratégique.	
CE3 : accroissement de la sécurité du trafic	Amélioration notable de la sécurité et du confort pour les vélos.	
CE4 : réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources	Incitation à l'utilisation accrue du vélo et des transports publics. Contribution aux économies d'énergie (cf mesure 3.86).	
Etapes de mise en œuvre	Instance responsable	Dates
<ol style="list-style-type: none"> 1. Crédit d'étude 2. Avant-projet 3. Dépôt public 4. Traitement des oppositions 5. Approbation du projet 6. Décision(s) de financement 7. Début des travaux 	UETP UETP UETP UETP UETP UETP -	Dès 2023
Coordination avec le Plan directeur cantonal		
Pertinence par rapport au plan directeur Bonne	Etat de l'intégration dans le plan directeur Coordination réglée - Fiches 2.03 et 2.07	